Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260322-2026_09_1-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine

Mairie de Saint-Marcan

Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/03/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 22 Mars à 9:30, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, M. RENARD Pierrick, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme CARRASCO Léa, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusée : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

A été nommé(e) secrétaire : Mme LADOIRE Angéline

2026/09 – Election des adjoints

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,
Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant le moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. le Maire propose la liste conduite par M. RENARD Pierrick, comprenant :
- M. RENARD Pierrick, 1er adjoint ;
- Mme MAZIER Sylvie, 2eme adjoint

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;
Après le bon déroulé des opérations de vote et de compte des résultats du scrutin,

A l'issue du premier tour de scrutin :
10 suffrages exprimés pour la liste de M. RENARD Pierrick.

Le conseil municipal, par :
10 voix POUR,
0 ABSTENTION,
0 voix CONTRE,

- ELIT la liste de M. RENARD Pierrick.
-INSTALLE
- M. RENARD Pierrick en qualité de 1er adjoint,
-Mme MAZIER Sylvie en qualité de 2eme adjointe.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'éxécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

MAIRIE DE ST-MARCAN 35 I.L.E ET VILAINE